

Rue de l'Hôpital 2  
CH-2800 Delémont  
t +41 32 420 50 50  
secre.sic@jura.ch

Delémont, le 3 novembre 2020

# Communiqué de presse

## Des investigations supplémentaires à proximité de l'ancienne décharge industrielle de Bonfol

**L'excavation des déchets et l'assainissement de l'ancienne décharge industrielle de Bonfol ont été terminés en 2016. Le site a été remblayé en 2018 et renaturé en mai 2019. Depuis, l'industrie chimique bâloise (bci) continue de surveiller le site conformément à un concept de surveillance et de sécurité validé par l'Office de l'environnement. Une petite zone doit faire l'objet d'investigations supplémentaires et une nouvelle campagne de forages y sera prochainement effectuée**

L'Office de l'environnement a confirmé en juin 2017 que les objectifs d'assainissement pour l'ancienne décharge industrielle étaient atteints, à l'exception de trois zones localement limitées appelées lentilles sableuses. L'évaluation détaillée et le traitement de ces zones devaient être entrepris après la fin de l'assainissement de la décharge.

L'industrie chimique bâloise (bci) mène ainsi les investigations sur les lentilles sableuses et informe régulièrement les autorités des résultats et de l'avancement des travaux. Ces lentilles sableuses sont isolées de la surface sous plusieurs mètres d'argile et aucun impact n'est constaté sur les eaux souterraines et les eaux de surface à protéger. Il est cependant toujours nécessaire de capter et de traiter les eaux qui en proviennent. On estime que la surveillance et la gestion des eaux devront être poursuivies encore plusieurs années.

La pollution présente dans deux des trois lentilles sableuses a fortement diminué. Les études montrent que les concentrations de polluants dans la troisième zone ne diminuent pas suffisamment vite pour que le traitement des eaux puisse y être arrêté. Une importante campagne de forage a déjà été réalisée en 2019 afin de mieux connaître ses dimensions et d'accélérer le pompage et le traitement des eaux. L'Office de l'environnement et bci ont convenu de mener des investigations supplémentaires sur cette troisième lentille sableuse, plus petite et située au Nord-Est de la fosse remblayée.

La bci a présenté le programme d'investigation aux autorités. Il a été validé le 27 octobre 2020. Dans un premier temps, des informations complémentaires vont être récoltées sur le terrain afin de mieux définir la taille et les quantités de polluants dans cette lentille sableuse. Deux campagnes de forages et de sondages à la pelle mécanique permettront d'obtenir ces résultats. La première étape aura lieu courant novembre, la seconde au mois de janvier 2021. Sur la base de ces résultats, une évaluation des risques sera effectuée conformément à l'ordonnance sur les sites contaminés. Elle permettra de définir s'il est nécessaire de prendre des mesures de décontamination supplémentaires.

En fonction des résultats, bci devra présenter un projet aux autorités. Si un assainissement complémentaire est jugé nécessaire, un choix sera opéré parmi les différentes variantes possibles

pour la décontamination (traitement sur place de la pollution ou excavation partielle ou totale des sables). L'Office de l'environnement sera appelé à décider des suites et la mise en œuvre de ces travaux serait prévue pour 2022. Par la suite, des interventions majeures ne devraient plus être nécessaires et les activités devraient se limiter à la surveillance et à la maintenance des installations.

*Personnes de contact :*

- *Jean Fernex, collaborateur scientifique à l'Office de l'environnement, tél. 032 420 48 46 ;*
- *Michael Fischer, directeur bci Betriebs-AG, tél. 079 699 76 14*

L'accès à une lentille sableuse au Nord de la décharge est maintenu libre au moyen d'un puits (source : © bci Betriebs-AG)

